REVUE Camerounaise de l'ARBITRAGE

Trimestrielle destinée aux Juristes et au monde des affaires

SOMMAIRE

I- DOCTRINE

Pages

Règles de l'IBA sur l'administration de la preuve dans l'arbitrage international

3

II- JURISPRUDENCE

OUAGADOUGOU N° 116 DU 19 MAI 2006 AUA – ART. 13 – DIFFEREND D'ORDRE CONTRACTUEL – EXISTENCE D'UNE CLAUSE COMPROMISSOIRE – INJONCTION DE PAYER (NON) – JURIDICTION ETATIQUE – INCOMPETENCE

Par Patrick Hermann Zangue

19

III- INFORMATIONS

London Symposiumon International Arbitration **26**

LCIA Symposium on International Arbitration **27**

VI- DOCUMENTS

Règlement de Médiation de la Cour d'Arbitrage de Côte d'Ivoire **29**

N° 59 Octobre - Novembre - Décembre 2012

Autres pays d'Afrique: 2500 F CFA - Europe: 5 Euros

RÈGLES DE L'IBA SUR L'ADMINISTRATION DE LA PREUVE DANS L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

ADOPTÉES PAR RÉSOLUTION DU CONSEIL DE L'IBA DU 29 MAI 2010

Avant-propos

Les présentes Règles de l'IBA sur l'administration de la preuve dans l'arbitrage international ('Règles IBA sur la preuve') constituent une version révisée des Règles de l'IBA sur l'administration de la preuve dans l'arbitrage commercial international élaborées par le groupe de travail du Comité d'arbitrage.

L'IBA a établi les présentes Règles en vue de fournir aux parties et aux arbitres un moyen d'assurer une procédure efficace, économique et équitable pour l'administration de la preuve dans l'arbitrage international. Les Règles prévoient des mécanismes pour la production de documents, la présentation de témoins de faits et de témoins experts, la réalisation d'inspections ainsi que la tenue des audiences sur la preuve. Les Règles peuvent être adoptées ou appliquées en conjonction avec un règlement d'arbitrage institutionnel, ad hoc, ou avec d'autres règlements ou procédures pouvant être applicables dans le cadre d'arbitrages internationaux.

Les Règles de l'IBA sur la preuve reflètent les procédures en vigueur dans de nombreux systèmes juridiques et elles peuvent donc se révéler d'une utilité toute particulière en présence des parties de traditions juridiques différentes. Depuis leur élaboration en 1999, les Règles de l'IBA sur l'administration de la preuve dans l'arbitrage commercial international ont bénéficié d'une large reconnaissance auprès des milieux arbitraux internationaux. En 2008, un processus de mise à jour des Règles a été engagé à l'initiative de Sally Harpole et de Pierre Bienvenu, alors co-présidents du Comité d'arbitrage. La version révisée des Règles de l'IBA sur la preuve a été élaborée par les membres du Sous-comité de l'IBA sur la Révision des Règles sur la preuve, assistés par des membres du Groupe de travail de 1999. Les présentes Règles révisées remplacent les Règles de l'IBA sur l'administration de la preuve dans l'arbitrage commercial international, lesquelles remplaçaient elles-mêmes les Règles additionnelles sur la présentation et la recevabilité de la preuve dans l'arbitrage commercial international adoptées par l'IBA en 1983.

Il est recommandé aux parties souhaitant incorporer les Règles de l'de l'IBA sur la preuve dans leur clause d'arbitrage d'y ajouter la clause suivante en sélectionnant les options appropriées : ***Les parties conviennent qu'outre les règles prévues par [le règlement institutionnel, ad hoc ou autre choisi par les parties], l'arbitrage se déroulera conformément aux Règles IBA sur la preuve en vigueur à la date [des présentes/à laquelle la procédure d'arbitrage a été engagée].***

Les parties et les tribunaux arbitraux peuvent également adopter les Règles IBA sur la preuve, en totalité ou en partie, à l'ouverture de l'arbitrage ou à tout moment de la procédure. Ils peuvent également les adapter ou s'en servir comme principes directeurs pour développer leurs propres procédures.
Les Règles IBA sur la preuve ont été adoptées par une résolution du Conseil de l'IBA le 29 mai 2010. Les Règles IBA sur la preuve sont disponibles en anglais et des traductions dans d'autres langues sont prévues. Des exemplaires des Règles IBA sur la preuve peuvent être commandés auprès de l'IBA, et les Règles peuvent être téléchargées à l'adresse suivante: **http://tinyurl.com/iba-Arbitration-Guidelines.**

Les Règles

Préambule

1. Les présentes Règles IBA sur l'administration de la preuve dans l'arbitrage international ont pour objectif d'établir une procédure efficace, économique

LCIA Symposium on International Arbitration

Hosted by the London Court of International Arbitration's Latin American
&
Caribbean Users' Council

Venue
JW Marriott Bogota Calle 73 #8-60

Saturday 23 February

Introduction

The London Court of International Arbitration (LCIA) is one of the world's premier international arbitration institutions, renowned not only for its arbitration administration services but also for its conferences and symposia.

Symposium format

The symposium is designed to be interactive and to provide an opportunity for delegates to share news and views on developments in the field of international commercial arbitration and ADR. The LCIA will contact delegates before the symposium to request topics for discussion. Delegates will be encouraged to participate in a free-flowing discussion of current issues of key interest in the field, under the expert guidance of well-known co-Chairs.

Who should attend?

Arbitrators, in-house counsel, practitioners, academics and members of the local and international business community interested in, and affected by, current developments and best practice in the field of international arbitration.

0845 – 0925 Registration
0925 – 0930 Welcome
0930 – 1045 Session A: The Tribunal
1045 – 1115 Coffee break
1115 – 1230 Session B: Issues of Jurisdiction
1230 – 1415 Lunch
1415 – 1530 Session C: Practice and Procedure
1530 – 1600 Coffee break
1600 – 1715 Session D: Orders, Awards and Enforcement
1715 – 1730 Closing remarks
1930 Reception followed by dinner
LCIA Symposium on International Arbitration
Hosted by the London Court of International Arbitration's Latin American & Caribbean Users' Council

Venue
JW Marriott Bogota
Calle 73 #8-60
Bogota, Colombia
Tel: +57 (1) 481 6000
Fax: +57 (1) 480 1313
www.marriott.co.uk

Registration fees
IBA/LCIA member US$600
Non-member US$675

Registration fee includes
- Working sessions
- Lunch
- Morning and afternoon coffee/tea
- Symposium documentation
- Reception and dinner

Accompanying persons are welcome to attend the reception and dinner, for which the charge will be confirmed.

There is a limited number of places at this symposium and early registration is therefore recommended.

Payment

Payment methods are detailed on the registration form.

List of participants

In order for your name to appear in the list of participants, which will be distributed at the conference, your registration form must be received by 11 February at the latest.

Accommodation

A number of rooms have been reserved at the JW